

République Française
Département du Lot
Commune de Frayssinhes

Compte rendu de la séance du 30 janvier 2025

Présidente de la séance : Claudine VIVAREZ

Présents : Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Amandine TILLET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Ophélie DENJEAN

Représentés : Françoise BARDET représentée par Thierry MARTIGNAC, Frédéric COULON représenté par Christiane JANICOT

Absents et excusés :

Secrétaire de la séance : Damien CROS

Ordre du jour :

- Approbation du Compte rendu de la séance du 28-11-2024

• Délibérations :

- Adhésion au service "RGPD" du Centre de Gestion du Lot et nomination d'un délégué à la protection des données.
- Régime indemnitaire : refonte suite au changement de catégorie,
- Fonds de concours CAUVALDOR pour les travaux de restauration de l'église : acceptation

• Informations:

- Demandes de subventions,
- Tarifs de la salle polyvalente,
- Projet école,
- Présentation résultats budgétaires 2024 et projections 2025
- Repas équipe,
- Journée "j'aime la nature propre",
- Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau,
- Remplacement M. Lacam.

• Questions diverses :

Délibérations du conseil :

• Adhésion au service "RGPD" du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot et nomination d'un délégué à la protection des données (DPO)

La Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot (dit le « CDG46 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018 apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur

application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 46 présente un intérêt certain.

En effet, le Conseil d'Administration du CDG 46 a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 46 propose de mutualiser cette mission « Protection des Données personnelles ». La désignation du délégué à la protection des données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique.

La Maire Propose à l'assemblée :

- de désigner le CDG46 comme DPD « personne morale » de la collectivité,
- de mutualiser ce service avec le CDG 46
- de l'autoriser à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, sous réserve de la tarification à confirmer par le CDG46.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Régime indemnitaire - RIFSEEP**

Mme la Maire explique à l'assemblée que suite au changement de catégorie de la secrétaire de mairie (promotion interne), la délibération concernant le régime indemnitaire prise en 2017 est caduque.

Suite à l'avis favorable du CST (Comité Social Territorial) du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Lot du 23-01-2025, La Maire propose de suivre cet avis et fixer les nouvelles conditions d'attribution.

Le régime indemnitaire (RIFSEEP) comprend 2 parts :

- L'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle,
- Le complément indemnitaire annuel (C.I.A), pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir.

Le montant de chaque indemnité sera fixé par arrêté et prendra effet au 01-03-2025.

- **Fonds de concours pour la restauration du petit patrimoine de la Communauté de Communes CAUVALDOR - acceptation**

Mme la Maire explique que la commune a sollicité le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne CAUVALDOR pour les travaux de restauration de l'église par délibération du 29-06-2022.

La Communauté de Communes CAUVALDOR a attribué une subvention de 3 381,69 € par délibération du 14-1-2022 pour lesdits travaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette subvention.

Informations :

• Demande de subvention

Le collège Jean Lurçat dans lequel est scolarisé un enfant de Frayssinhes, organise un voyage culturel en Italie (pour les élèves latinistes et italianisants). Le coût restant à charge pour les familles est de 385€.

La municipalité est sollicitée pour contribuer sous forme de don, à la prise en charge financière.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder la somme de 150€ pour ce voyage.

Ce don sera pris en compte dans le budget prévisionnel 2025.

• Tarif des locations (salle polyvalente, garage camping-cars)

Suite à des remarques d'associations extérieures à Frayssinhes concernant le coût de location de la salle, le conseil a fait des recherches comparatives (coût de salles de même capacité sur le territoire de Cauvaldor). Il ressort que nos tarifs sont dans tous les cas légèrement inférieurs à ceux pratiqués pour des salles de caractéristiques identiques. Il ne sera donc pas procédé à révision.

En ce qui concerne la location des emplacements pour les camping-cars, leur montant n'ayant jamais été réévalué (300€/an depuis 2016), il est décidé de l'augmenter de 50€. Cette décision fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Remarque : Le coût de fonctionnement de la salle (assurance, gaz, électricité, eau, sécurité) n'est presque couvert par les recettes, qu'à condition de cumuler les locations de la salle et celles des camping-cars.

• Présentation du CFU et projet 2025

L'exercice 2024 a dégagé un excédent en fonctionnement et le déficit d'investissement a, cette année encore, diminué.

Cette situation financière nous permettra d'envisager, sereinement, en 2025 la réalisation du projet de réhabilitation de l'ancienne école (sous réserve, évidemment, d'obtention des subventions demandées). Une réunion de la commission des travaux en présence du SDAIL et du maître d'œuvre est prévue le jeudi 20 février à 9h30.

Remarque : Malgré le changement de critères (en 2025), pour l'obtention des subventions, nous devrions obtenir un financement à hauteur 67.5%

Sauf nécessité d'abandonner le projet de restauration de l'ancienne école (si nous n'obtenions pas les subventions) aucun autre investissement n'est prévu en 2025.

• Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité de l'eau (rapport Christiane Janicot)

Le nombre d'abonnés a augmenté de 1,2%

La consommation moyenne a, elle, diminuée (96.21 m³ en 2023 / 103.22 m³ en 2022)

Sur les 770 617 m³ mis en distribution, on constate encore 16 768 m³ de pertes pour un linéaire de 65,81 km.

Afin d'harmoniser les prix à horizon 2028 (disparité à ce jour entre les différentes communes) les montants HT sont prévus en 2025 à 2,95€/m³, à 3,001€/m³ en 2026 pour atteindre 3,10 HT en 2028).

La qualité de l'eau est toujours bonne : 100% de taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques.

- **Journée « J'aime la nature propre »**

Mme la Maire informe le conseil qu'une journée de sensibilisation et d'actions pour la protection de l'environnement (opération participative de nettoyage de printemps) sera organisée le samedi 15 mars 2025 par la Fédération Nationale des Chasseurs, relayée par les Fédérations Départementales.

Cette information sera diffusée sur le site de la commune.

- **Entretien des espaces verts**

Après avoir œuvré à l'entretien de nos espaces verts pendant de nombreuses années, M. Lacam prend une retraite méritée, il sera remplacé par l'entreprise Jardi Maury.

- **Repas de l'équipe**

Le repas est prévu le dimanche 6 février à midi, vraisemblablement à l'auberge de Teyssieu.

- **Informations sur le PLUiH**

Le rapport des enquêteurs (les enquêtes publiques ont pris fin le 15 novembre) a été publié sur le site de CAUVALDOR. En ce qui concerne notre commune toutes les demandes formulées ont reçu l'agrément des enquêteurs ; « ...*Suite à la demande collective de modifications exprimée par Mme la Maire de Frayssinhes, la CE estime que CAUVALDOR ne peut pas donner un avis défavorable préalable à toute discussion à cette demande...* ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h.

Le secrétaire,
Damien CROS

La Maire
Claudine VIVAREZ

